



# BREVES D'ATTAC DU PAYS MALOUIN – JERSEY

Janvier  
/février  
2022



*Un autre monde est possible !*

2022 L'ANNÉE  
D'ATTAC ?  
Pourquoi pas ?

On compte  
sur vous !



**UN PODCAST SUR LE  
MALOTRU**

[ATTAC AU CŒUR DU MOUVEMENT SOCIAL](#)  
Une émission diffusée sur RPV

**CINÉ DÉBAT LE  
20 JANVIER  
à 20h45  
au cinéma Emeraude  
2 Bd Albert 1<sup>er</sup>  
à DINARD**



*Le cinéma Emeraude présente  
EN FORMATION  
Un film de Julien Meunier et Sébastien Magnier  
en partenariat avec  
Attac Pays malouin – Jersey*

*Une année aux côtés des apprentis reporters du CFJ - Centre de Formation des Journalistes, à Paris. Avec zèle et conviction, ils s'entraînent aux règles et usages du métier. Les attentats du Bataclan vont bouleverser leur année, leurs émotions et leurs pratiques journalistiques. Jusqu'où doivent-ils aller pour traiter l'information ? Se forme-t-on au journalisme ou s'y conforme-t-on ?*

*Le débat sera animé par le réalisateur  
Sébastien Magnier  
[Plus d'infos sur le site d'Acrimed](#)*

**Sébastien Magnier** : « Nous sommes restés un an et avons filmé de mai 2015 à juillet 2016. On a suivi trois promotions, même si c'est surtout la première année qui apparaît à l'écran. Quant aux élèves, nous n'avons pas envie de les identifier pour justement ne pas construire des personnages. »

**Julien Meunier** : « Nous ne voulions pas entrer dans une narration linéaire, ni dans une psychologie ou une sociologie des futurs journalistes. On focalise – ce qui veut dire exclure beaucoup de choses – sur la pratique. Nous avons décidé de ne regarder que ce qu'ils font et non pas qui ils sont. »

## ATTRIBUTION DE FONCTIONS

SUITE DES  
ÉLECTIONS DE L'AG  
DU 26 NOVEMBRE  
2021

Conformément aux statuts, les membres du CA ont voté le 11 janvier 2022 pour l'attribution des fonctions réglementaires.

Ont été élu·e·s à l'unanimité du CA

Jean Rohel, Porte-parole

Régis Etienne, trésorier

Catherine Gauvain, secrétaire



## A NOTER SUR L'AGENDA : 17 FEVRIER

Le comité local avait coutume d'inscrire à l'agenda une **soirée galette** début février, soirée d'information et d'échanges sur notre programme 2022, de relance des adhésions et des réadhésions, soirée conviviale aussi autour de quelques nourritures solides et liquides.

Le covid étant passé par là, nous ne sommes pas autorisés pour l'instant à organiser cette collation dans les salles municipales.

Adviennne que pourra...

**Le comité local a donc décidé de combiner cette soirée avec un temps d'information/formation sur la sécurité sociale de l'alimentation.**

17 FEVRIER SOIRÉE  
SANS GALETTE ?  
Peut-être MAIS  
avec une intervention sur  
LA SÉCURITÉ SOCIALE  
DE L'ALIMENTATION

Nos amis d'Attac Rennes travaillent sur cette question depuis quelque temps et ont développé une réflexion qu'il sera intéressant de partager à cette occasion.

« Le droit à l'alimentation n'est pas seulement le droit de ne pas mourir de faim. Il prend en compte les notions de qualité et de choix de son alimentation. La notion de choix est importante. C'est pour cela que l'on parle de démocratie alimentaire comme étant la capacité des individus à choisir leurs aliments et la façon dont ils ont été produits. Voici la définition de Jean Ziegler, ancien rapporteur des Nations Unies sur le droit à l'alimentation : « Le droit de disposer d'un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture qualitativement et quantitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique, physique, individuelle et collective, libre d'anxiété, satisfaisante et digne. »

**ET D'ICI LÀ N'OUBLIEZ PAS D'ADHÉRER OU DE RÉADHÉRER**

ATTAC Bulletin d'adhésion 2022

Pour rejoindre ATTAC, envoyer ce bulletin, accompagné d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre d'ATTAC à :

Comité ATTAC du Pays malouin-Jersey  
Guichet des associations  
40 ter Square des Caraïbes  
35400 SAINT MALO

Ou à :  
ATTAC France  
Adhésions  
21 ter rue Voltaire  
75011 Paris

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous le souhaitez, veuillez vous adresser à Attac France.

NOM (en capitales) : .....

PRENOM : .....

Adhésion  renouvellement  n° de carte : .....

Homme  Femme  Date de naissance : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

Adresse mèl (pour recevoir les informations d'Attac) : .....

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2020 la somme de : ..... € (par chèque à l'ordre d'Attac)

☛ L'adhésion comprenant la cotisation à Attac France avec ou sans l'abonnement de 12 euros à Lignes d'Attac, le journal d'Attac France. Cette tarification est proposée à titre purement indicatif. Selon votre situation économique ou familiale, vous pouvez choisir une tranche inférieure ou supérieure.

Ressources mensuelles	cotisation (avec Lignes d'Attac)	Ressources mensuelles	cotisation (avec Lignes d'Attac)
- de 0 à 450 €	13 €	- de 1 600 à 2 300 €	65 €
- de 450 à 900 €	21 €	- de 2 300 à 3 000 €	84 €
- de 900 à 1 200 €	35 €	- de 3 000 à 4 000 €	120 €
- de 1 200 à 1 600 €	48 €	- au-delà de 4 000 €	160 €

Il m'est possible de procéder à un apport supplémentaire sous forme d'un don de : ..... €  
Compte tenu des dispositions fiscales, pour les personnes imposées sur le revenu, le coût effectif des cotisations et dons est de 34% des versements effectués. Un don de 50 € vous reviendra à 17 €.

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur notre site sécurisé : [www.france.attac.org](http://www.france.attac.org) et par prélèvement automatique en envoyant un mail à : [attacfr@attac.org](mailto:attacfr@attac.org) ou en téléphonant au : 01 56 06 43 60

Je ne souhaite pas que le comité d'Attac de ma ville ou département soit informé de mon adhésion.

☛ Que vous cochiez cette case ou pas ces renseignements ne seront diffusés à aucune autre association.